

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 Mars 2024 à 18h30

Nombre membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Présents : Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHÉ, Jean-Noël MANDIER, Valérie DROUVIN, René BAYLE, Nathalie DECTOT, David GRAND, Mickaël GRAS, Régis LACROIX, Guillaume CROIZAT, Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER

Absents : Benjamin CHABERT, Vincent CAILLAT, Christian ALBERTIN,

Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire

Secrétaire de séance : Régis LACROIX

Approbation du précédent procès-verbal

1. Délibération pour adhésion à la convention DECLALOC pour la déclaration des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Il convient de délibérer pour adhérer à l'application DECLALOC mise à disposition par la SMVIC afin que les hébergeurs puissent déclarer leurs gîtes et chambres d'hôtes en ligne. Cela permettra de leur faciliter les procédures de déclaration et de bénéficier de la publicité via les supports de la SMVIC. Cela permettra également de collecter la taxe de séjour de façon plus simplifiée. Ce service est mis à disposition gracieusement. Délibération est prise à l'unanimité POUR adhérer à la convention DECLALOC.

2. Délibération pour adhésion au contrat groupe du CDG38 pour la prévoyance 2025

Le contrat Prévoyance Gras Savoye arrivera à son terme le 31.12.2024. Le CDG38 va faire un appel d'offre afin que les agents et les communes puissent bénéficier des meilleurs tarifs (type achat groupé). La commune doit se positionner pour y participer ou non, sachant que cela ne l'engagera pas à adhérer à l'issue de la consultation. Délibération est prise à l'unanimité POUR intégrer l'appel d'offre.

3. Etude et délibération pour PV en cas de déchets déposés illégalement

Le Conseil à la possibilité de délibérer pour que le Maire, en tant qu'officier de police, puisse délivrer des PV en cas de dépôt sauvage d'ordures. Le montant du PV serait un forfait de 130 € avec facturation sur la base d'un décompte de frais réels sur l'enlèvement des dépôts en cas de dépense supérieur au forfait. Il est constaté trop d'incivilités sur la commune, aussi, délibération est prise à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION.

4. Délibération tarifs Régie des Beaulieu de France 2024

Suite à la création de la Régie temporaire des BEAULIEU DE France 2024, voici les tarifs en vigueur : 25 € pour les moins de 25 ans, 50 euros pour les 30 – 26 ans et 80 euros pour tous à partir de 31 ans. Délibération prise à l'unanimité

5. Délibération pour demande de subvention au Département et à la Préfecture pour la toiture de l'Eglise

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subvention nécessaires aux travaux de réparation de la toiture de l'Eglise auprès du Département et de la Préfecture.

6. Délibération pour demande de subvention au Département pour un nouveau plan triennal de voirie

Après étude du projet de travaux présenté, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre d'un nouveau plan triennal de voirie pour 2024 – 2026.

7. Information Beaulieu de France 2024

- Nous avons 35 inscriptions actuellement. Chaque participant reçoit un mail de confirmation avec, pour ceux qui en font la demande, une mise en relation avec l'un des hébergeant beaulieurain. A ce jour, ce sont les Grottes de Choranche qui arrivent en tête des visites souhaitées le samedi après-midi.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le traiteur retenu est Les 3A : Les buffets seront offerts aux bénévoles présents et le repas sera facturé 25 € (prix coûtant) au Beaulieurois qui souhaiteront y participer. Le nombre de repas est à confirmer pour le 15 Août.
- La prochaine réunion aura lieu le vendredi 26 Avril à 18h00 : il est demandé à chacun d'être présent afin de pouvoir inscrire tous les bénévoles nécessaires à l'organisation du week-end. Elle sera également l'occasion de faire un point sur tout ce qui a été fait et reste à faire d'ici l'été.

8. Urbanisme :

DP EDF ENR : (SCI DE POURRETIÈRE)	Installation d'un générateur photovoltaïque sur toiture – Délivré Parcelle C 1045 et C 1047 – Impasse du Tilleul
DP DHERBASSY Emilien :	Pose de 14 panneaux photovoltaïques en toiture – Délivré Parcelle B 1329 – Chemin des Rivoires
PC modif. BONNET Lilian :	Suppression du bardage bois côté Sud - Délivré Parcelle C 1277 et C318 – Chemin de la Cabote
PC modif. BAQUE Mélissa :	Modification d'une arrête de toiture - Délivré Parcelle C 1207 – Chemin de Pré Clos
DP HACHEMI Jamel :	Pose de 14 panneaux photovoltaïques en toiture - Délivré Parcelle C 1270 – Chemin des Marons

9. Approbation du compte de gestion 2023 du trésorier

M. le Maire présente le compte de gestion du trésorier qui est strictement identique au compte administratif, avec un résultat de clôture 2023 de 560 904.70 € à affecter au budget 2024. Compte de gestion 2023 validé à l'unanimité.

10. Vote du compte administratif 2023 et affectation de résultat

M. le Maire présente le compte administratif 2023 avec un résultat budgétaire positif de 77 129.22 €. Compte administratif 2023 validé à l'unanimité.

Il est décidé d'affecter 387 604.54 € en fonctionnement et 173 300.16 € en investissement. Affectation de résultat validé à l'unanimité.

11. Décision en matière de contributions directes

Décision est prise à l'unanimité de maintenir les taux actuels.

12. Vote du budget 2024 et fongibilité

M. le Maire expose le budget transmis en amont à chaque conseiller municipal. Le budget 2024 est validé à l'unanimité avec 823 695.93 € de budgétisé en fonctionnement et 493 470.34 € en investissement.

13. Divers

- L'Eglise est victime d'un gros dégât des eaux et a vu un bout de son plafond s'effondrer. C'est une conséquence du dégât des eaux survenu durant les travaux de façade.
- Les platanes ont été taillés et il s'avère qu'ils sont creux à l'intérieur (du coup il y a retenu d'eau en leur centre et ils ont pourris), ce qui les rend dangereux. Nous avons fait une demande de devis pour un diagnostic précis mais cela coûterait plus de 1800 €. 2 tilleuls ont été plantés dans la cour de la Mairie en prévision.
- Proximark va venir faire le marquage au sol des 2 nouveaux STOP qui ont été implantés.
- Pour le PLUi ont été répertoriées toutes les anciennes fermes susceptibles de changer de destination. L'Agence est venue proposer un plan de zonage. Ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- Un courrier a été envoyé en Mairie suite aux accidents de la route survenus à l'entrée de la commune de Têche, sortie de Beaulieu, sur la Départementale 1092. Une réflexion est portée auprès des conseillers.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire et Président de Séance*

*Régis LACROIX,
Conseiller et Secrétaire de séance*

